

Projet de loi El Khomri et 49-3 :

**au-delà de la méthode,
l'UNSA continue son action pour un rééquilibrage du texte**

Le Conseil des ministres vient de décider d'autoriser le gouvernement à recourir aux dispositions de l'article 49-3 concernant le projet de loi El Khomri.

L'UNSA prend acte de l'utilisation de cette procédure qui, au regard de la constitution, relève du pouvoir d'appréciation du gouvernement et de sa responsabilité politique.

Au-delà de la méthode et des considérants politiques divers qui la sous-tendent et qu'elle n'a pas à traiter, c'est le contenu du texte et son évolution qui continuent à mobiliser l'UNSA.

Après les rééquilibrages en faveur des salariés qu'elle avait obtenus dans la rédaction du projet de loi, l'UNSA souhaitait que le travail parlementaire permette de poursuivre encore ce mouvement. Elle constate que c'est ce qu'a entrepris la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avec l'intégration de près de 400 amendements. C'est donc ce texte amendé qui devrait sortir de l'Assemblée nationale, sauf à ce qu'une motion de censure soit adoptée.

La procédure parlementaire poursuivra ensuite son cours et ce sera alors auprès du Sénat que l'UNSA continuera sa mobilisation, dans la logique du plan d'action qu'elle a engagé auprès des parlementaires.

L'UNSA contre la stigmatisation des forces de l'ordre républicaines !

L'UNSA et l'UNSA-Fonction Publique soutiennent les policiers montrés du doigt par certains. Elles condamnent toutes formes de violences et en particulier celles des groupuscules extrémistes incontrôlés qui agressent violemment les forces de l'ordre.

Elles dénoncent l'irresponsabilité d'une organisation syndicale qui a publié deux affiches scandaleuses qui tendent à légitimer la violence des casseurs lors de manifestations.

Elles estiment qu'aucune violence ne peut être une réponse adaptée, y compris en cas de désaccord avec un projet de loi.

Elles soutiennent l'appel à manifester de l'UNSA Police le 18 mai prochain.

L'UNSA et l'UNSA-Fonction Publique rappellent le rôle essentiel joué par la police républicaine dans la protection des Français, et son respect du travail de ces femmes et de ces hommes engagés au service de la République.

L'UD UNSA 92 accueille Luc Bérille

Les 12 et 13 mai, l'UD UNSA des Hauts-de-Seine accueillait le secrétaire général, Luc Bérille, pour une visite de terrain. Au menu de cette journée et demie bien remplie : rencontre des militants au siège de l'UD à Suresnes, déplacement au siège du groupe Total à La Défense (audience avec la direction des ressources humaines, puis échanges avec les militants et adhérents du SYCTAME-UNSA), tractage TPE dans le centre-ville d'Anthony puis rencontre de la CGPME du 92.

Le secrétaire général UNSA Ferroviaire

fait le point sur la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire

La loi portant réforme ferroviaire du 4 août 2014 définit un nouveau cadre social dans la branche ferroviaire. L'UNSA poursuit sa démarche syndicale sur ce dossier, en refusant tout amalgame avec les autres sujets d'actualité (loi travail, contexte politique ...).

Le cadre social de l'organisation du travail se construit sur trois niveaux :

- décret socle (concertation),
- convention collective nationale (négociations),
- accords d'entreprises (négociations).

L'UNSA Ferroviaire, en responsabilité, aborde ces discussions et ces négociations avec un esprit constructif et déterminé. Les négociations se poursuivent à tous les niveaux.

Aujourd'hui, nous en sommes à une étape d'analyse et de mesure des propositions de chaque acteur concerné. Viendront ensuite les décisions de l'organisation.

Cette analyse ne peut se faire que sur une vision globale en rassemblant les trois niveaux de concertation et de négociation et en les comparant à notre réglementation actuelle du travail.

Un autre élément à prendre en compte est celui du cadre social des salariés de la branche ferroviaire qui doit être d'un haut niveau. Toutes les entreprises de la branche sont concernées, opérateur historique (SNCF) et opérateurs publics. La convention collective doit permettre d'éviter un dumping social avec des règles communes et donc une concurrence non faussée.

La construction de cette branche ferroviaire ne fait que débuter. Viendront ensuite la protection sociale, les formations socles, la qualification des métiers,...

L'UNSA Ferroviaire poursuit sa démarche syndicale sur ce dossier en refusant tout amalgame avec les autres sujets d'actualité (loi travail, contexte politique ...).

Le secrétaire général UNSA Ferroviaire, Marc Baucher

<http://www.unsa-ferroviaire.org/>

Réunion débat à Moulins sur « la Fonction publique aujourd'hui »

Mardi 10 mai, une réunion sur la *Fonction publique aujourd'hui* a été organisée par l'UD de l'Allier avec Jean Szymaszek, nouveau secrétaire de l'UD et avec Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA-FP. Le débat a permis d'expliquer les mécanismes de PPCR, l'action de l'UNSA, et les enjeux en 2016 pour l'ensemble de la fonction publique.

Où en est-t-on de la nouvelle politique de protection de l'enfance ?

Lors de la réunion du 3 mai 2016 organisée par la conseillère en charge de la protection de l'enfance au cabinet de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, l'UNSA, par la voix de Christine Coq Moutawakkil, chargée de mission, a fait part de ses remarques concernant le processus de mise en œuvre de la feuille de route et de la loi du 14 mars 2016 au regard des enjeux sociaux pour les familles et professionnels œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance.

Pour l'UNSA, le pilotage et la gouvernance de la politique publique de prévention et de prise en charge nécessite la double articulation de l'État, garant de la qualité de service public pour tous les citoyens, et des départements, chef de file de l'ASE au plus proche des besoins des enfants et des familles.

Plusieurs mesures semblent aller dans le bon sens : l'axe de la prévention concrétisée par un protocole départemental obligatoire, la désignation d'un médecin référent « protection de l'enfance » à condition qu'il s'agisse bien d'un médecin de santé publique et que sa mission soit à vocation départementale.

Treize décrets doivent être élaborés pour la mise en œuvre de la loi et seront soumis à des consultations probablement en juin. L'UNSA souhaite que ces décrets précisent des mesures en particulier que tout enfant bénéficie d'un plan personnalisé d'éducation pour tous les types de prise en charge et qu'il bénéficie également d'un droit à un statut protecteur susceptible d'évoluer avec l'âge du jeune.

Le rapport du Haut Conseil de la Famille sur les jeunes de 18 à 24 ans a été adopté le 14 avril 2016

Dans sa lettre de saisine du 26 juin 2014, le Premier ministre a souhaité que le Haut Conseil de la famille « dresse un panorama des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes. Il s'agit de donner une vision d'ensemble des aides aux jeunes majeurs et à leurs familles provenant du système des prestations familiales, des allocations, des bourses et des dispositifs fiscaux mais aussi de l'aide intrafamiliale, monétaire ou en nature, apportée notamment par les parents ou les grands-parents. Cette analyse devra tenir compte du statut des jeunes majeurs (étudiants, salariés, chômeurs...) ».

Un état des lieux sur la situation des jeunes adultes de 18 à 24 ans est décrit en trois tomes en multipliant les angles d'approche. Le Tome I dresse un portrait démographique et social des jeunes de 18 à 24 ans (les étudiants, les alternants, les jeunes actifs) ; le Tome II traite des jeunes adultes en formation initiale, lycéens ou étudiants quant au Tome III traite des jeunes qui ne sont plus élèves ni étudiants.

Cet état des lieux fortement documenté donne une photographie de cette tranche d'âge et nourrit la réflexion contenue dans le Tome IV sur les aides publiques qui leur sont destinées.

Globalement ce rapport, consultable sur le site du HCF : <http://www.hcf-famille.fr>, recommande de poursuivre l'analyse des actions traitant de l'accès aux droits notamment sur l'amélioration du taux de recours aux bourses, au système de protection complémentaire maladie, à la prime d'activité pour les jeunes actifs, les étudiants et les apprentis et au service public de l'emploi. Il engage aussi à poursuivre ou à mener des études sur les comportements et la connaissance des moyens financiers ou des transferts financiers de cette population.

Pour l'UNSA, ce travail mené par le Haut Conseil de la Famille est une référence qui permet d'avoir une connaissance précise de cette population et sera fort utile lors du développement de politiques publiques pour la jeunesse.

Élections chez Adecco : faites voter UNSA

Les élections au sein de la société Adecco sont lancées : 160.000 votants sur toute la France (ce vote compte pour la campagne TPE), jusqu'au jeudi 26 mai 2016 à 9h00.

Le matériel de vote est arrivé au domicile des salarié-e-s (permanents et intérimaires).

L'UNSA appelle tous les intérimaires Adecco présents dans les entreprises à faire le choix d'un syndicalisme moderne réformiste et autonome en votant UNSA Adecco.

Retrouvez les candidat-e-s d'UNSA Adecco :

<https://unsaadecco.files.wordpress.com/2016/05/affiche-a3-pf-adecco-avril-2016-1.jpg?w=1378&h=1950>

Résultats des élections professionnelles

L'expansion et l'attractivité de la marque UNSA se poursuivent.

Industrie :

Au sein de l'UES IRIS (Métallurgie, robinetterie industrielle, 85 salariés) basée à Nogent-sur-Seine (10), l'UNSA remporte l'ensemble des voix et des sièges dès le premier tour. *Nouvelle implantation*

Dans l'entreprise Contitech Vibration Control France (Métallurgie, 256 salariés) anciennement Freudenberg rachetée il y a 4 ans par le groupe Continental, basée à Andrézieux-Bouthéon (42), l'UNSA gagne sa représentativité, avec un score lui permettant de signer des accords (32,2%) et fait son entrée au CE. La CGT obtient 67,8% soit une baisse de 7 points. FO et la CGC n'existent plus dans l'entreprise. *Nouvelle implantation*

Au sein de l'entreprise Technicolor Delivery Technologies (Métallurgie, 129 salariés), l'UNSA obtient 100% des voix et des sièges dès le premier tour avec une participation de plus de 69%. *Nouvelle implantation*

Collectivité locale :

Au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (8.000 agents), l'UNSA marque un très grand coup lors des élections du comité d'action sociale. L'UNSA arrive en 2ème position à quelques voix seulement de la CGT, syndicat historiquement très fortement implanté. L'UNSA obtient 23,21% des voix et 4 sièges, arrivant juste derrière la CGT (25,99% - 5 sièges). La FSU obtient 19,52% (4 sièges), la CFDT 13,57% (2 sièges), SUD 9,52% (1 siège). FO sauve sa représentativité avec 1 siège (5,65%). La FA-FPT n'est plus représentative.

Services :

Au sein de la société Supplay (Société d'Intérim – 8.617 salariés), l'UNSA confirme sa première place avec 31,5% devant la CGT (30,3%), la CGC (27,4%) et la CFDT (10,8%). LA CFTC n'existe plus dans l'entreprise

Commerce :

Dans l'entreprise Stef Logistique (Commerce alimentaire - 63 salariés), l'UNSA pour sa première participation devient majoritaire avec 62,1% et 3 sièges sur 4 et arrive loin devant FO (37,9% - 1 siège). *Nouvelle implantation*

Au sein de la société EFR France, également connue sous le nom de Delek France, (distribution de combustibles – 134 salariés), l'UNSA réussit son implantation avec 46,7% des suffrages (3 sièges). La CGC obtient 53,3% (3 sièges). La CFTC jusqu'alors représentative n'existe plus dans l'entreprise. *Nouvelle implantation*

Dans la Société Dufry France (Import-export - 76 salariés), l'UNSA pour sa première participation obtient 29,9% des voix et fait son entrée au CE. La CGT jusqu'alors seul syndicat obtient 70,1% des suffrages. *Nouvelle implantation*

Air Basse Normandie (négoce et prestations de services - 77 salariés), l'UNSA confirme sa place de syndicat majoritaire et obtient 58,8 % des suffrages et 2 élus sur 4 en progressant de 2 points. La CFDT a obtenu 41,2%.

Spectacle & Communication :

Opéra National de Paris (1.874 salariés), pour sa première participation, l'UNSA gagne sa représentativité avec 10,5% des voix. La CGT obtient 41,3%, SUD 22,6%, FO 13,2%, la CFDT 12,4%. La CFTC et la FSU n'existent plus dans l'entreprise. *Nouvelle implantation*

Hopscotch Groupe (Publicité, 334 salariés) dans cette nouvelle UES regroupant « Le Public Système », l'UNSA obtient 100% des suffrages, double son nombre de voix, 186, et gagne les 6 sièges du CE.

EPCC « Metz en Scènes » (Entreprises Artistiques et Culturelles – 75 salariés), l'UNSA, qui se présentait pour la première fois, obtient 55,6% des suffrages et 3 sièges sur 4 à la DUP dans cette entreprise de spectacle subventionné. La CNT, jusqu'alors majoritaire, ne remporte qu'un siège.